



MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTÉ

La Ministre

MT/MG/SPSS/VMG/D-16-028043

Paris, le **25 OCT. 2016**

Chère Madame la Contrôleure générale,

Vous m'avez transmis le rapport de la seconde visite effectuée par vos contrôleurs du 8 au 12 juin 2015 à la maison d'arrêt de Bois-d'Arcy. Vous souhaitiez recueillir mes observations sur certaines conclusions de ce rapport relatives à la prise en charge sanitaire des détenus et l'organisation des soins dans cet établissement.

J'ai pris bonne note de vos appréciations positives sur le fonctionnement de l'unité sanitaire, fruit d'une étroite collaboration entre les surveillants pénitentiaires et les personnels hospitaliers. L'unité sanitaire de Bois-d'Arcy bénéficie notamment en son sein de la présence d'un kinésithérapeute et de consultations de spécialistes en ophtalmologie et en hépatologie.

Cet accès aux consultations spécialisées est renforcé par le recours à la télémédecine. Le déploiement d'une téléconsultation d'anesthésie est d'ailleurs en cours dans le cadre du projet régional de télémédecine et vient étoffer ce dispositif innovant. Le développement de la télémédecine a ainsi pour effet, une nette diminution du nombre d'extractions pour les consultations et examens réalisés, divisé de moitié entre 2014 et 2015.

Précisément sur ce sujet des extractions, vous mettiez en exergue au sein de vos recommandations, l'absence d'assurance quant au respect de la confidentialité du colloque *singulier* entre le médecin et le patient-détenu. Une démarche de sensibilisation a été conduite par l'établissement de santé auprès des professionnels, avec le soutien de l'agence régionale de santé (ARS) d'Ile-de-France, afin de rappeler les obligations légales en matière de respect du secret médical et de la confidentialité des soins. En outre, l'attention de l'administration pénitentiaire est régulièrement appelée sur ces sujets notamment par le référent régional ARS sur la santé des détenus.

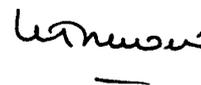
.../...

Madame Adeline HAZAN
Contrôleure générale
des lieux de privation de liberté
16-18 Quai de la Loire
BP 10301
75921 PARIS CEDEX 19

Il convient de souligner également la qualité de la réponse aux besoins de santé des détenus avec un nombre croissant d'actes infirmiers et de dépistages VIH, VHC et tuberculose entre 2014 et 2015. Cette activité témoigne de l'implication pleine et entière des personnels de santé.

Afin de maintenir cette exigence de haut niveau de qualité de prise en charge, un groupe de travail ayant trait au renforcement de l'attractivité de l'exercice médical et soignant en milieu pénitentiaire a été initié sous l'égide de l'ARS et se réunira pour la troisième fois à l'automne 2016.

Je vous prie d'agréer, Madame la Contrôleure générale, l'expression de ma sincère considération.



Marisol TOURAINE